

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2020-2021

CYCLISME

CYCLO-CROSS



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Tél : **08.11.04.05.55** (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>

Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



CALENDRIER DE L'EQUIPE DE FRANCE CYCLO-CROSS

- Catégorie Juniors et Espoirs / H et D

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	Stage de préparation Championnats d'Europe	26 au 30/10/2020	France
2	Championnats d'Europe - Rosmalen	7 et 8/11/2020	Pays-Bas
3	Coupe du Monde – Tabor	15/11/2020	Rép. Tchèque
4	Coupe du Monde – Namur	20/12/2020	Belgique
5	Stage et/ou épreuve de préparation sable – Mol	16/01/2021	Belgique
6	Coupe du Monde – Hoogerheide	24/01/2021	Pays-Bas
7	Championnats du Monde - Ostende	30 et 31/01/2021	Belgique

- Catégorie Elite H et D

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	Championnats d'Europe - Rosmalen	7 et 8/11/2020	Pays-Bas
2	Championnats du Monde – Ostende	30 et 31/2021	Belgique

➔ Epreuves de la Coupe du Monde

Les épreuves 2020-2021 de la Coupe du Monde de cyclo-cross sont :

01/11 - Overijse (Belgique)
15/11 - Tabor (République Tchèque)*
06/12 - Termonde (Belgique)
13/12 - Zonhoven (Belgique)
20/12 - Namur (Belgique)*
03/01 - Hulst (Pays-Bas)
17/01 - Villars (Suisse)
24/01 - Hoogerheide (Pays-Bas)*

* : épreuves comprenant les catégories juniors, espoirs hommes et dames.

➔ Coupes du Monde - Dames Elites et espoirs :

8 places sont disponibles, incluant les dames appartenant au Top 50 du Ranking UCI qualifiées d'office, et **2 places supplémentaires pour les filles U23** soit un total maximum de 10 par nation.

Chaque dame devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel (www.ffc.fr), **au minimum 2 semaines avant l'échéance**. L'inscription sera acceptée uniquement si l'hébergement du coureur concerné est précisé.

Après réception des candidatures, la Direction Technique Nationale délivrera une autorisation de participation sur proposition de l'Entraîneur National. Elle procédera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de Team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. La fédération peut imposer le port du maillot de la sélection nationale en cas de prise en charge de l'athlète en Equipe de France.

- **Catégorie élites et espoirs dames :**

Au-delà des qualifiées d'office, les critères de sélection sont :

- Avoir terminé dans les 30 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 20 premières du Championnat du Monde espoirs dames 2020 ;
- Avoir terminé dans les 5 premières du Championnat de France Elites dames ;
- Avoir terminé dans les 10 premières d'une des 6 manches de Coupe de France 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans le top 3 des Championnats de France juniors dames 2020 ;
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique.

➡ Coupes du Monde - Elites Hommes :

8 places sont disponibles, incluant les hommes appartenant au Top 50 du Ranking UCI, qualifiés d'office et non remplaçables. Les coureurs espoirs peuvent prétendre à une qualification lorsqu'aucune manche de la Coupe du Monde espoirs n'est organisée le même jour.

Chaque coureur devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel (www.fgc.fr), **au minimum 2 semaines avant l'échéance**. L'inscription sera acceptée uniquement si l'hébergement du coureur concerné est précisé.

Après réception des candidatures, la Direction Technique Nationale délivrera une autorisation de participation sur proposition de l'Entraîneur National. Elle procédera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de Team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. La fédération peut imposer le port du maillot de la sélection nationale

- Catégorie élites :

Au-delà des qualifiés d'office, les critères de sélection sont :

- Avoir terminé dans les 30 premiers d'une manche de la Coupe du Monde 2020 et 2021 ;
- Avoir terminé dans les 20 premiers du Championnat du Monde et d'Europe 2020 ;
- Avoir terminé dans les 5 premiers du Championnat de France Elites hommes 2020 et 2021 ;
- Avoir terminé dans les 10 premiers d'une des 6 manches de Coupe de France ;
- Avoir terminé dans le top 3 d'une manche de la Coupe de France espoirs ;
- Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI ;
- Athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique .

➡ Coupes du Monde - espoirs hommes :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 15/11/2020 :**
 - Avoir terminé dans les 10 premiers d'une manche de Coupe du Monde espoirs 2019/2020;
 - Avoir terminé dans le top 5 d'une des deux manches de la Coupe de France de Vittel ;
 - Avoir terminé dans le top 5 d'une manche de la Coupe du Monde juniors 2019/2020 ;
 - Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI .

- Pour les épreuves de **Namur (Belgique) le : 20/12/2020** :
 - Avoir terminé dans les 15 premiers de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 12 premiers du Championnat d'Europe cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de la Coupe du Monde Elites 2020-2021 ;
 - Avoir terminé dans le top 5 d'une des 6 manches de la Coupe de France ;
 - Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI.
- Pour l'épreuve de **Hoogerheide (Pays-Bas) le 24/01/2021** :
 - sélectionnés au Championnat du Monde 2021.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

Coupes du Monde - Juniors hommes :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 15/11/2020** :
 - Avoir terminé dans les 10 premiers d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ou d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2019-2020 ;
 - Avoir terminé dans les 10 premiers du CDF juniors cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 3 premiers du CDF cadets cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une épreuve UCI juniors 2020/2021 ;
 - Avoir terminé dans les 6 premiers d'une des deux manches de la Coupe de France de Vittel.
- Pour les épreuves de **Namur (Belgique) le : 20/12/2020** :
 - Avoir terminé dans les 15 premiers de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 12 premiers du Championnat d'Europe cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 6 premiers d'une des 6 manches de la Coupe de France ;
- Pour l'épreuve de **Hoogerheide (Pays-Bas) le 24/01/2021** :
 - sélectionnés au Championnat du Monde 2021.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

➔ Coupes du Monde - Juniors dames :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 15/11/2020**
 - Avoir terminé dans les 10 premières juniors d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ou d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2019-2020 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premières du CDF juniors dames cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 3 premières du CDF cadettes cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premières d'une épreuve UCI juniors 2020/2021 ;
 - Avoir terminé dans les 15 premières d'une épreuve UCI C1 ou C2 de la saison 2020/2021 dont les manches de la Coupe de France de Vittel.
- Pour les épreuves de **Namur (Belgique) le : 20/12/2020**
 - Avoir terminé dans les 15 premières de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2020-2021;
 - Avoir terminé dans les 12 premières du Championnat d'Europe cyclo-cross 2020 ;
 - Avoir terminé dans les 6 premières juniors dames d'une des 6 manches de la Coupe de France.
- Pour l'épreuve de **Hoogerheide (Pays-Bas) 24/01/2021**
 - sélectionnées au Championnat du Monde 2021.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

➔ Championnats d'Europe à Rosmalen (Pays-Bas) – 7 et 8/11/2020



La participation aux Championnats d'Europe s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales, et éventuellement nationales.

➔ Championnats d'Europe - Femmes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premières d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde 2019-2020 ;
- Avoir terminé dans les 20 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 3 premières d'une des 2 manches de la Coupe de France de Vittel ;
- Avoir terminé dans le top 3 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2020-2021 ;
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➔ Championnats d'Europe - Hommes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premiers d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde 2019-2020
- Avoir terminé sur un podium d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde espoirs 2019-2020
- Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de la Coupe du Monde 2020-2021
- Avoir terminé dans les 3 premiers d'une des 2 manches de la Coupe de France de Vittel
- Avoir terminé dans le top 3 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2020-2021
- Athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportifs après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➡ Championnats d'Europe - Femmes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières juniors d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ou d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2019-2020 ;
- Avoir terminé dans les 15 premières d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde espoirs dames 2019-2020
- Avoir terminé dans les 20 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2020-2021
- Avoir terminé dans les 3 premières U23 dames d'une des 2 manches de la Coupe de France de Vittel
- Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2020-2021
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➡ Championnats d'Europe - Hommes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers d'une manche de Coupe du Monde espoirs 2019/2020;
- Avoir terminé dans le top 5 d'une manche de la Coupe du Monde juniors 2019/2020 ;
- Avoir terminé dans le top 5 d'une des deux manches de la Coupe de France de Vittel ;
- Avoir terminé dans le top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➡ Championnats d'Europe – Juniors dames

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières juniors d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ou d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2019-2020 ;
- Avoir terminé dans les 5 premières du CDF juniors dames cyclo-cross 2020 ;
- Avoir terminé dans les 3 premières du CDF cadettes cyclo-cross 2020 ;
- Avoir terminé dans les 5 premières d'une épreuve UCI juniors 2020/2021
- Avoir terminé dans les 15 premières d'une épreuve UCI C1 ou C2 de la saison 2020/2021 dont les manches de la Coupe de France de Vittel.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➡ Championnats d'Europe – Juniors Hommes

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers d'une manche de Coupe du Monde 2019/2020 ou d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2019-2020 ;
- Avoir terminé dans les 10 premiers du CDF juniors cyclo-cross 2020 ;
- Avoir terminé dans les 3 premiers du CDF cadets cyclo-cross 2020 ;
- Avoir terminé dans les 5 premiers d'une épreuve UCI juniors 2020/2021
- Avoir terminé dans les 6 premiers d'une des deux manches de la Coupe de France de Vittel.

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international dont les manches de la Coupe de France.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats d'Europe.

➔ Championnats du Monde à Ostende (Belgique) - 30 et 31 janvier 2021



*La participation aux Championnats du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales, et éventuellement nationales.*

La **participation aux Championnats de France** de cyclo-cross est obligatoire pour être sélectionné.

➔ Championnats du Monde - Femmes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premières des championnats d'Europe Elite 2020 à Rosmalen ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premières d'un manche de la coupe du monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé sur le podium d'un cyclocross C1 inscrit au calendrier UCI ;
- Être dans les 20 premières du classement général de la coupe du monde 2020/2021 au 18/01
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportives sera proposée le 18/01

➔ Championnats du Monde - Hommes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 15 premiers des championnats d'Europe Elite 2020 à Rosmalen ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premiers d'un manche de la coupe du monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé sur le podium d'un cyclocross C1 inscrit au calendrier UCI sur la saison 2020-2021
- Être dans les 20 premiers du classement général de la coupe du monde 2020/2021 au 18/01
- Athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportifs sera proposée le 18/01

➡ Championnats du Monde - Femmes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé au moins une fois, dans les 30 premières d'un manche de la coupe du monde 2020/2021;
- Etre parmi les 10 premières espoirs dames du classement général de la coupe du monde 2019/2020 ;
- Avoir terminé sur le podium d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI sur la saison 2020-2021
- Avoir terminé dans les 15 premières des championnats d'Europe U23 2020 à Rosmalen.
- Avoir terminé dans les 10 premières d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2020
- Athlètes figurant sur les listes de sportives de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportives sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➡ Championnats du Monde - Hommes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe U23 2020 à Rosmalen ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premiers d'une manche de la coupe du monde 2020/2021;
- Etre dans les 15 premiers du classement général de la coupe du monde U23 2019/2020 ;
- Avoir terminé dans les 10 premiers d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2020 ;
- Athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut-niveau ayant un projet de préparation olympique .

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportifs sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➡ Championnats du Monde – Juniors Dames

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe Junior Dames 2020 à Rosmalen;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premières d'une manche de la coupe du monde juniors dames;
- Avoir terminé dans les 10 premières d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2020 .

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, une ou plusieurs sportives J1 après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportifs sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➡ Championnats du Monde – Juniors Hommes

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe Junior 2020 à Rosmalen ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 15 premiers d'une manche de la coupe du monde Junior 2020/2021;
- Avoir terminé dans les 10 premiers d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2020 .

L'entraîneur national peut proposer d'être sélectionnables, un ou plusieurs sportifs J1 après observation des comportements sur les épreuves inscrites au calendrier international.

L'entraîneur national effectue la sélection sur observation de l'état de forme en vue des Championnats du Monde sur la base des performances réalisées sur les manches de Coupe du Monde et lors du Championnat de France.

La sélection des sportifs sera proposée à l'issue des Championnats de France.

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines

Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Anastasia LEGENDRE

E-mail : a.legendre@ffc.fr - Tél: +33 (0)1 81 88 09 31

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Emmanuel BRUNET – Manager Filière Route / Cyclo-cross
- François TRARIEUX – Sélectionneur national Cyclo-cross

Diffusion des Sélections en Equipe de France

